

Registre des Délibérations

Procès-verbal n° 2020/07

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 27
- procurations : 5
- absents excusés : 1
- ayant pris part au vote : 28
- abstentions : 4

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Séance du
4 Novembre
2020

L'an deux mille vingt et le 4 novembre à 18 heures 50, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 29 octobre 2020, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, M. BAMIÈRE, MME TOULZE, M. COMBE, M. CADIEU, MME CABERO, MME PERROUX, M. MOLET, M. MERLEY, MME SERRET-PEREZ, M. GARDE, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, M. ESPIAU.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME GUEDES (POUVOIR A M. PUGET), MME CELERIER (POUVOIR A MME BEC), MME JARRIGE (POUVOIR A M. GARDE), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS), M. CANCEL (POUVOIR A MME GENNARO).

Etaient absents excusés : , M. DOMENEGHETTY

MME DANIELE CABERO a été élue secrétaire de séance

Ordre du Jour

Désignation d'un secrétaire de séance

1 - Informations du Maire

2 - Adoption du Procès-Verbal 2020/06 du Conseil Municipal du 23 septembre 2020

3 - Travaux et urbanisme

3.1. Office National des Forêts – Assiette de coupes de bois 2021

4 - Petite Enfance

4.1. Règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant et dénomination du multi-accueil : Graines d'Etoiles

5 - Emploi

5.1. Convention de partenariat 2021 à 2023 avec Pôle Emploi

6 - Finances

6.1. Modifications des Autorisations de Programmes et des Crédits de Paiements (AP / CP)

6.2. Décisions Modificatives - Section d'investissement et section de fonctionnement du budget primitif 2020

6.3. Loi SRU – Subvention en faveur des Chalets – 13 chemin de la Violette

6.4. Tarifs du marché de Noël

7 - Syndicat Départemental d'Energie de la Haute Garonne

7.1. Rapport 2019

8 - Syndicat Bassin Hers Girou

8.1. Rapport 2019

9 - Toulouse Métropole

9.1. Intégration de voies dans le domaine public métropolitain concernant le lotissement Bordes Val.

9.2. Intégration de voies dans le domaine public métropolitain concernant le lotissement Saint-Caprais.

10 - Arrêtés du Maire

11 - Questions diverses

Monsieur le Maire

Nous arrivons à un moment important de notre vie municipale, c'est ce jour que nous installons un nouveau conseiller municipal en la personne de Monsieur Guy Mittaux. Il prend la place de Mme Piérot qui a démissionné de son poste de conseillère municipale car elle a été nommée proviseure du lycée de Millau qui est un peu loin pour assister aux conseils municipaux. Dans l'ordre de la liste, Mme Bédoret suivait, mais pour des raisons personnelles elle n'a pas voulu prendre ce poste et donc c'est M. Mittaux que nous installons aujourd'hui en tant que conseiller municipal. M. Mittaux vous êtes le bienvenu.

1- Informations du Maire

Monsieur le Maire

Mme Piérot a démissionné de 2 postes : de son poste de conseillère municipale et de celui de conseillère métropolitaine où elle avait été élue à mes côtés. Après sa démission, mécaniquement, la personne qui suivait était Mme Grégoire qui a refusé cette fonction et donc la suivante était Mme Bec qui est, depuis le 15 octobre conseillère métropolitaine. Elle fait partie des 2 représentants de notre ville au conseil métropolitain.

YVAN NAVARRO, 1^{er} adjoint à l'urbanisme

Il y a eu quelques permutations de délégations parmi les adjoints et conseillers délégués. M. Ortic a pour délégation transport et intermodalité ; M. Navarro, 1^{er} adjoint, a pour délégation développement durable, urbanisme, espace vert, démocratie participative, gestion des salles municipales hors événement culturel ; M. Roux, a pour délégation patrimoine bâti communal, habitat et équipement public sportif ; Mme Grégoire, a pour délégation sport, personnes en situation de handicap et action sanitaire ; M. Baumlin a pour délégation voirie, déplacement, sécurité, tranquillité publique et commémoration.

ISABELLE GODEAS, adjointe à l'action sociale

Nous sommes en dispositif confinement depuis le 30 octobre, bien que plus souple, il isole aussi nos plus fragiles du fait de l'arrêt de certaines activités. Actuellement, la réserve solidaire communale se reconstitue avec des bénévoles qui se rapprochent de la mairie pour apporter de l'aide pour les personnes âgées et isolées ou en situation de handicap.

Un accompagnement pour des courses ou récupérer des médicaments ou passer des appels téléphoniques. Les bénévoles de « Plus jamais seuls » ont remplacé leurs visites par des conversations téléphoniques. Depuis le déconfinement du 11 mai, les services appellent toutes les 2 semaines les personnes inscrites sur les registres canicule, grand froid et Covid. Ces appels vont s'amplifier avec un appel par semaine voire plus pour les personnes qui en auraient besoin. Le portage de repas à domicile est maintenu, la MASE (Maison de l'Action Sociale et de l'Emploi) et les services de la mairie restent accessibles pendant toute la période du confinement.

PHILIPPE BAUMLIN, adjoint aux déplacements

Dans les locaux de la police municipale nous avons constaté il y a quelques semaines une fragilité du bâtiment. Après le passage d'un expert nous avons procédé à un transfert des services de police et de l'association du Quadrille Occitan dans des nouveaux locaux. Pour le Quadrille, le stock important de matériel a été déplacé par les agents de la mairie dans l'ancien logement du manoir et les cours sont déplacés salle de convivialité de la Belle hôtesse le mercredi soir et en plus à la maison des sports le samedi.

Le poste de police est déplacé dans la maison attenante aux locaux du trésor public. A parti du 16 novembre, nous accueillerons 2 ASVP (Agents de Surveillance de la Voie Publique) qui viennent renforcer les effectifs de la police conformément à notre programme électoral.

Ils seront chargés de la surveillance de la voirie, du respect des arrêtés municipaux et du code de la route. Il y a une excellente coopération entre la police municipale et les services de gendarmerie. Je remercie les agents de la police municipale qui se sont particulièrement mobilisés autour des structures scolaires, avec des consignes de vigilance particulière pour le regroupement des personnes et le stationnement des véhicules aux abords des écoles.

Tout ce qu'elle faisait avant continue bien évidemment : surveillance du stationnement, tâches administratives, rédaction d'arrêtés de voirie. Des actions mises en œuvre dans le cadre de Vigipirate : réunions régulières avec la brigade de gendarmerie pour organiser la collaboration entre la police municipale et la gendarmerie.

Samedi et dimanche dernier la police municipale a effectué des patrouilles dynamiques et aléatoires aux abords de l'église aux heures des offices et du cimetière. Il y a quelques années ils restaient devant les bâtiments mais ils sont des cibles pour les terroristes, donc il n'est plus question de mettre des personnes statiques.

La police municipale a organisé la sécurisation des abords des groupes scolaires : barriérage qui interdit le stationnement des voitures, fermeture du parking du personnel enseignant du groupe scolaire Montzalguier.

Pour Borde d'Olivier : suppression de 2 places de stationnement côté écoles, suppression d'une place PMR avec du barriérage pour empêcher les voitures de se garer sur l'arrêt de bus.

Disposition de mobilier Phoenix à l'école Belbèze à l'entrée du portail ; ce sont 3 grandes jardinières en béton. A la maternelle pas d'aménagements particuliers. Les agents de la police assistent les services techniques pour la mise en place de l'ensemble de ces dispositifs. Ils effectuent une circulation aléatoire autour des bâtiments publics et des écoles, complétée par la participation des gendarmes. Il y avait 7 policiers et gendarmes au collège lundi 2 novembre lors de l'hommage à Samuel Paty.

CHRISTINE GENNARO SAINT, groupe Pour L'Union 31

Est-il prévu la reconstruction des locaux de la police municipale, on a été interpellé par de nombreux parents d'élèves s'étonnant de ne pas voir de personnel police municipale devant les écoles.

PHILIPPE BAUMLIN, adjoint aux déplacements

Les policiers municipaux sont confortablement installés dans leurs nouveaux locaux, ce déplacement a été initié quand ils étaient 6, il y aura 2 agents supplémentaires le 16 novembre et un policier municipal supplémentaire d'ici 1 an. Il faut rénover les locaux actuels car ils ne seront plus suffisamment importants

LAURENT ROUX, adjoint bâtiments municipaux

Le bâtiment de la police municipale a un défaut au niveau de la toiture, un chantier est nécessaire pour refaire la charpente, remettre la toiture, ainsi que restaurer le plafond, et on en profite aussi pour faire un aménagement à l'intérieur du bâtiment. Cela va prendre quelques mois. En attendant la police municipale bénéficie de ce local très confortable derrière le bâtiment du Trésor public, à proximité de la gendarmerie et de la mairie, cela n'affectera en aucun cas leurs missions de service public.

Monsieur le Maire

Nous passons en phase active d'extinction nocturne à compter du 16 novembre, les quartiers seront éteints de 1h à 5h du matin hormis les grands axes que nous avons répertoriés lors du vote de cette délibération.

Il n'y aura pas de marché de Noël, le point 6.4 de l'ordre du jour est annulé.

2- Adoption du Procès-Verbal n°2020-06 du Conseil Municipal du 23 Septembre 2020

Monsieur Le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal N°2020/06 rédigé, suite à la séance du conseil municipal du 23 septembre 2020.

Avant de proposer l'adoption du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2020, Monsieur le Maire souhaite apporter quelques précisions.

Le 23 septembre dernier, au moment de l'adoption du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 juillet 2020, CHRISTINE GENNARO-SAINT a formulé 3 remarques :

- Deux demandes de corrections d'erreurs matérielles : L'une (page 9) relative à la correction du terme « convoqué » devant être « remplacé » par le terme « convoque » et l'autre (page 52) du fait de l'oubli de la retranscription de la délibération relative à la modification du tableau des effectifs des agents titulaires. Ces deux erreurs ont été corrigées sur le Procès-verbal du 8 juillet 2020.

La troisième remarque (page 53) portait sur le fait qu'elle n'avait pas dit que : « dans la grande entreprise de M. Espiau, ils sont 2.5 au service communication ».

Mme Gennaro-Saint ajoutant : « qu'elle ne voyait pas comment elle aurait pu dire ça étant donné qu'elle ne connaît pas le service communication de l'entreprise de son collègue ».

Nous avons réécouté les propos de Mme Gennaro-Saint pendant la séance du Conseil Municipal du 8 juillet. Celle-ci a dit exactement :

« et Benoit me glissait à l'oreille à l'instant que dans sa grosse boîte ils étaient 2 et demi au service communication ».

Nous avons retranscrit : « et dans la grande entreprise de M. Espiau ils sont 2,5 au service communication ». En effet, le langage écrit n'étant pas le même que le langage oral, pour une meilleure compréhension, nous ne reformulons pas les propos à l'identique.

Sur cette question, lundi 28 septembre, avant de publier le procès-verbal sur le site Internet de la Ville, nous avons demandé par courriel à Mme Gennaro-Saint quelle formulation elle souhaitait. Sans réponse à ce courriel (à ce jour), nous avons maintenu la version initiale de la rédaction du Procès-verbal du 8 juillet 2020.

CHRISTINE GENNARO SAINT, groupe Pour L'Union 31

Je préférerais que vous ayez autant de détermination sur les sujets qui préoccupent aujourd'hui les français et les Unionais dans le contexte extrêmement difficile qu'on traverse. Quand j'ai lu ce que vous avez écrit, heureusement cela m'a fait sourire, sur le procès-verbal de la fois passée. Ce qu'on a décidé avec mon groupe, c'est qu'à ce jour et jusqu'à nouvel ordre, nous ne prendrons pas part au vote sur les PV de conseils municipaux. Un exemple, mais encore une fois, on n'a pas du tout envie d'épiloguer ce soir, on a sans doute d'autres sujets à évoquer notamment la vie économique de nos commerçants, ou encore la sécurité des Unionais. Un exemple qui est assez marrant : page 27 dans le PV de la fois précédente quand je dis « je pense que votre expérience empirique n'a jamais vécu de situation sanitaire » lu comme ça c'est très marrant, alors il y a des Unionais qui ont sans doute que ça à faire que lire les PV de nos conseils. Sauf que si je reprends le mot « empirique » c'est parce qu'il est utilisé un peu plus haut par Mme Guédes. Evidemment propos qui n'est pas rapporté dans le PV. Donc on ne va pas prendre part au vote. On le regrette puisque cette retranscription des propos de l'opposition ne correspond pas pour nous à la réalité. Les échanges sont importants, on n'est pas dans une chambre d'enregistrement on est sur un lieu de débat. Les débats ont du sens, et nous faire remarquer que j'ai fait une remarque sur un accent, franchement on a mieux à faire ici que ces coquetteries. Donc on ne prendra pas part au vote des PV de conseils municipaux.

Monsieur le Maire

Je vous fais remarquer que c'est vous, lors de l'adoption du précédent procès-verbal du conseil municipal qui avez dit qu'il manquait un accent, qui avez dit que vous n'aviez pas tenu des propos alors que vous les aviez tenus, il ne faut pas renverser la situation.

C'est vous qui êtes montée au créneau pour contester un contenu en disant que vous n'aviez pas dit quelque chose, alors que vous l'aviez dit. Je comprends votre difficulté et effectivement quand on est en difficulté on essaie de monter en généralité, et on parle de défense des français, de la sécurité etc. Nous on vous parle du procès-verbal, ce qu'on souhaite c'est que vous ne veniez pas nous chatouiller sur un accent qui manque ou en disant je n'ai pas dit ça alors que vous l'avez dit. Si on est d'accord là-dessus, en bons républicains, je suis sûr que tout va bien. Mais je n'accepte pas que vous remettiez en cause les services en disant je n'ai pas dit ça alors qu'en fait vous l'avez dit. On vous démontre que vous l'avez dit. Si vous ne voulez pas adopter les procès-verbaux, vous ne les adoptez pas, ce n'est pas bien grave. Ce serait mieux de coopérer, pour cela vous faites un mail en disant corriger cette partie-là, nous le ferons avec grand plaisir, de façon à ce que le jour du conseil municipal le procès-verbal fasse consensus entre nous. Ce serait plus fluide comme fonctionnement que de dire en conseil municipal je n'ai pas dit ça alors que vous l'avez dit ou de dire qu'il manque un accent. C'est une perte de temps et je vous rejoins, on a autre chose à faire que de répondre à vos critiques sur les accents qui manquent.

CHRISTINE GENNARO SAINT, groupe Pour L'Union 31

Je plains nos auditeurs. Nous ne prendrons pas part au vote pour le moment dans ces procès-verbaux, je le redis c'est parce que la retranscription des propos de l'opposition ne correspond pas à la réalité selon nous.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité, moins 4 abstentions au vote,

- d'adopter le Procès-Verbal N°2020-06 rédigé, suite à la séance du Conseil Municipal du 23 Septembre 2020.

3- Travaux et Urbanisme

3.1. Office National des forêts – Assiette de coupes des bois 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités bénéficiant du Régime Forestier, l'Office National des Forêts (ONF) est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscriptions des coupes à l'état d'assiette ; c'est-à-dire des coupes prévues au programme d'aménagement en vigueur (coupes réglées) ainsi que, le cas échéant, des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées en raison de motifs particuliers.

L'ONF a transmis à la Commune la proposition d'inscription des coupes pour l'exercice 2021 dans les forêts bénéficiant du Régime Forestier : cf. tableau ci-après.

ETAT D'ASSIETTE 2021 L'UNION :

Parcelle Unité de gestion	Type de coupe	Surface parcourue (ha)	Coupe réglée Oui/Non	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Destination	Mode de commercialisation prévisionnel
1 a	REG	0,85	OUI	2021	2021	Vente en totalité	Sur pied
1 b	REG	0,85	OUI	2021	2021	Vente en totalité	Sur pied
1 c	REG	1,00	OUI	2021	2021	Vente en totalité	Sur pied

REG = régénération

La Commune est invitée à se prononcer sur la destination de chacune des coupes de l'année 2021.

L'ONF propose à la Commune la vente en totalité des bois sur pied. Les bois impropres à l'œuvre seront broyés et laissés sur site pour enrichir le sol.

Si la Commune décide de reporter ou de supprimer une ou des coupes réglées proposées par l'ONF, elle doit en exposer les motifs.

Dans l'hypothèse où le Préfet de Région considérerait comme non réels et sérieux les motifs invoqués dans la délibération à l'appui de la décision d'ajourner une ou plusieurs coupes, il dispose d'un délai de deux mois pour en informer la Commune (art. D 214-21-1 du Code forestier).

Dans ce cas, il lui est possible, pour non-respect effectif du programme des coupes, de retirer la garantie de gestion durable dont bénéficie actuellement la forêt (art. L 121-4 du Code forestier).

Il appartient à la Commune de communiquer à l'ONF la délibération fixant le mode de vente de toutes les coupes inscrites à l'état d'assiette 2021.

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- d'approuver l'état d'assiette des coupes de l'année 2021 proposé par l'ONF,
- de demander à l'ONF de bien vouloir procéder en 2021 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette,
- de demander à l'ONF de bien vouloir procéder au martelage des coupes,
- de donner pouvoir à l'ONF pour fixer les délais d'exploitation pour les produits vendus,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

BENOIT ESPIAU, groupe Pour L'Union 31

Je m'abstiendrai sur ce point car je garde la ligne que j'ai expliquée lors du précédent conseil municipal et de la précédente commission urbanisme. Je regrette une coupe purement financière, j'estime que ce n'est pas une coupe écologique. Cette forêt est encore utile aux habitants, vous avez estimés de vous-même qu'il y avait une vingtaine d'arbres qui sont tombés sur la centaine, alors qu'à Balma il y a eu beaucoup de dégâts sur des arbres qui ne sont pas génétiquement modifiés. A minima j'aurai souhaité retarder cette suite de contrat avec l'ONF pour la renégocier. Un contrat ça se renégocie, peut-être que la commune n'est pas à 26.000€ près comme pour la première coupe, et deuxièmement ré-entamer une démarche de concertation avec les habitants car la première coupe date de plusieurs années. Ils ne comprennent pas, au vu des discussions que j'ai eues avec certaines, avenues de Bayonne, qu'on coupe une forêt encore en forme avec une vocation de bloquer la pollution qui vient du petit péage, de réduire le bruit et qui permet à de nombreux habitants de se promener à l'ombre l'été. Est-ce que l'argent issu de la coupe va à la mairie ou à l'ONF ?

Monsieur le Maire

A la mairie. ONF a planté cette forêt en 1991 et 1993, c'est une forêt avec une durée de vie de 20 ans. Quand on a gagné les élections en 2014, un courrier de l'ONF avait été envoyé à M. Beyney en 2012 qui demandait de couper l'intégralité de la forêt car elle était arrivée en fin de vie. Ces arbres ont été plantés pour être coupés, c'est une forêt de rapport, notre objectif n'est pas de gagner 25.000€. Mais notre objectif est le suivant : si demain quelqu'un fait un jogging et qu'un arbre lui tombe dessus, j'aimerais savoir, si vous étiez à ma place, comment vous vous sentiriez quand vous irez voir les parents de cette personne pour lui dire que l'ONF vous avait donné l'ordre de couper les arbres il y a 8 ans. Est-ce que vous, vous prendriez le risque de ne pas couper ces arbres alors que vous savez qu'ils sont fragilisés et que l'ONF vous dit depuis 8 ans qu'il faut les couper ? En aucun cas je ne prendrai le moindre risque puisque nous avons des éléments à charge. Je ne vous ai pas convaincu, mais imaginez qu'un arbre tombe sur quelqu'un, vous avez zéro défense, vous seriez devant un tribunal et le juge vous dirait que l'ONF vous avait averti par écrit et qu'il fallait les couper. Comment voulez-vous qu'on prenne le moindre risque ? Ce n'est pas responsable. C'est un désagrément pour les riverains, mais on va régénérer tout ça, et planter une nouvelle forêt plus agréable car elle ne sera pas ordonnée comme elle l'est aujourd'hui.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité, moins 1 abstention au vote,

- d'approuver l'état d'assiette des coupes de l'année 2021 proposé par l'ONF,
- de demander à l'ONF de bien vouloir procéder en 2021 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette,
- de demander à l'ONF de bien vouloir procéder au martelage des coupes,
- de donner pouvoir à l'ONF pour fixer les délais d'exploitation pour les produits vendus,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

4- Petite Enfance

4.1. et 4.2. Règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant et dénomination du multi-accueil : Graines d'Etoiles

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la réhabilitation des locaux de la halte-garderie.

Les locaux de cette structure, très anciens, ne correspondaient plus aux normes en vigueur. De plus, son fonctionnement n'était plus adapté aux demandes des familles, dans la mesure où seul l'accueil en demi-journée était possible, faute d'espace de restauration.

Afin de répondre aux exigences de modernisation des locaux et d'élargissement du temps d'accueil, la halte-garderie sera donc remplacée par un multi-accueil. Ce type de structure associe les différentes formules d'accueil, à temps complet, partiel, ponctuel ou en urgence.

De plus, le fait d'équiper les nouveaux locaux d'une cuisine et d'un espace repas va permettre de proposer un accueil à la journée et donc de répondre aux besoins exprimés par les familles.

Par ailleurs, M. le Maire propose au Conseil Municipal, sur proposition des agents du service petite enfance, de nommer cette structure : Graines d'Etoiles.

M. le Maire propose également de réactualiser le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant afin d'y intégrer :

- Les éléments liés à la création du multi-accueil, en remplacement de la halte-garderie,
- Les évolutions de fonctionnement demandées par la Caisse d'Allocation familiale et la Protection Maternelle et Infantile : vaccinations, droit à l'image, formation des agents et fonctionnement des structures.

MARIE-LOUISE GRUEL, groupe Pour L'Union 31

J'ai une question par rapport à la formation, la formation va être dans une compétence qualifiante, diplômante, comment cela va se passer ? Ce ne sont pas les mêmes enjeux en termes d'accueil pour le personnel. Dans le cadre d'une modification, la CAF et la PMI (Protection Maternelle Infantile) le demandent. Il faut que le personnel soit formé pour un mode d'accueil complètement différent, dans la formation professionnelle il y a une obligation de montée en compétences. Vous changez le règlement intérieur, allez-vous le prendre en compte ?

Monsieur le Maire

Il n'y a pas de modification radicale des conditions d'accueil. Le multi-accueil reste tel qu'il est.

VALERIE QUONIAM DOUREL, conseillère déléguée à l'alimentation durable

Il n'y a pas de changement si ce n'est la prise en compte du repas du midi, le nombre d'agent n'est pas modifié, et les agents qui sont présents ont toutes les compétences, ce sont des auxiliaires de puériculture ou des éducatrices de jeunes enfants.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- De nommer cette structure : Graines d'Etoiles.
- De réactualiser le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant afin d'y intégrer :
 - Les éléments liés à la création du multi-accueil, en remplacement de la halte-garderie,
 - Les évolutions de fonctionnement demandées par la Caisse d'Allocation familiale et la Protection Maternelle et Infantile : vaccinations, droit à l'image, formation des agents et fonctionnement des structures.

5- Emploi

5.1. Convention de partenariat 2020 avec Pôle Emploi

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 28 octobre 2015, celui-ci a approuvé la signature d'une convention cadre de partenariat pour l'emploi avec Pôle Emploi, pour permettre une bonne coordination entre les agences locales et la Maison de l'Action Sociale et de l'Emploi.

Cette convention a été renouvelée successivement en séances du Conseil Municipal des 9 novembre 2016, 8 novembre 2017 et 7 novembre 2018.

La date d'échéance de cette dernière convention était fixée au 7 novembre 2019. A cette date, le directeur du Pôle Emploi de Saint Jean quittant son poste n'a pas souhaité s'engager sur une nouvelle convention. La direction du Pôle Emploi de Saint Jean est aujourd'hui assurée par Mme Laurence Salvador qui souhaite, pour sa part, prolonger ce partenariat avec la commune.

La présente convention est établie pour une durée de trois ans, renouvelable une fois, et modifiable par voie d'avenants.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de partenariat pour l'Emploi avec le Pôle Emploi de Saint Jean,
- De l'autoriser à signer les pièces administratives y afférant

BENOIT ESPIAU, groupe Pour L'Union 31

Je veux rappeler que la crise sanitaire entraine une crise économique d'une ampleur inégalée qui se double malheureusement d'une crise sécuritaire. Sur le sujet local de l'emploi et de l'accès à l'information aux futurs emplois proposés par les employeurs, en ce début de mandature, j'aurai voulu avoir un bilan des précédents partenariats avec Pôle emploi. Nous aurions souhaité connaître le nombre d'Unionais qui ont sollicités les services du Pôle de Saint Jean, obtenir quelques chiffres globaux. On souhaite repartir sur de nouvelles bases sur l'information et la transparence que vous avez avec ces agences. On regrette que la durée passe à 3 ans alors qu'avant c'était annuel. Si on n'a pas ces informations-là, légitimement nous ne prendrons pas part au vote.

Monsieur le Maire

Je vous incite à vous approcher de Mme Guédes pour échanger sur les performances de cette coopération avec Pôle emploi, mais je comprends vos interrogations et votre souhait de transparence que je partage.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité, moins 4 abstentions au vote,

- D'approuver la convention de partenariat pour l'Emploi avec le Pôle Emploi de Saint Jean, De l'autoriser à signer les pièces administratives y afférant.

6- Finances

6.1. Modifications des autorisations de programmes et des Crédits de Paiements (AP/CP)

- **2019-03 MJC**

AP : 400 000 euros

CP 2020 : 350 000 euros

CP 2021 : 50 000 euros

MJC : Modifications

AP : 400 000 euros

CP 2020 : 380 000 euros (30 000 euros de plus)

CP 2021 : 20 000 euros (30 000 euros de moins)

- **2019-04 Piste d'athlétisme et terrain d'honneur**

AP : 790 000 euros

CP 2020 : 540 000 euros

CP 2021 : 250 000 euros

Piste d'athlétisme et terrain d'honneur : Modifications

AP : 750 000 euros (40 000 euros de moins)

CP 2020 : 700 000 euros (160 000 euros de plus)

CP 2021 : 50 000 euros (200 000 euros de moins)

- **2020-01 Rénovation du Gymnase C300 et de l'ancien Dojo**

AP : 500 000 euros

CP 2020 : 100 000 euros

CP 2021 : 400 000 euros

Rénovation du Gymnase C300 et de l'ancien Dojo : Modifications

AP : 500 000 euros

CP 2020 : 30 000 euros (70 000 euros de moins)

CP 2021 : 470 000 euros (70 000 euros de plus)

Par ailleurs, Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement suivants ne feront pas l'objet de modification :

- Réhabilitation de l'école Montizalguier
- Réhabilitation de la Piscine
- Construction d'un Dojo
- Accessibilité
- Multi-accueil Petite enfance
- Aire couverte du Stade Georges Beyney

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'adopter les modifications des autorisations de programmes et des Crédits de Paiements (AP/CP)

6.2. Décisions Modificatives - Section d'investissement et section de fonctionnement du budget primitif 2020

Section d'investissement

Libellé de l'opération	Crédits ouverts	Réalisé estimé	Besoin
131 – Achats divers	275 928.69 €	300 000 €	24 071.31 €
132 – Travaux divers	272 448.33 €	300 000 €	27 551.67 €
175 Réhabilitation Grande Halle	30 000 €	37 680 €	7 680 €
2019166 Groupes scolaires / aération / ventilation / sécurité	100 000 €	112 000 €	12 000 €
2019170 Equipement restauration municipale	80 648.95 €	95 748.95 €	15 100 €
98 Informatique et reprographie	42 947.52 €	53 047.52 €	10 100 €
2019164 Aménagement du cimetière	40 000 €	40 188 €	188 €
2019157 MJC (1)	350 000 €	380 000 €	30 000 €
2019160 Piste d'athlétisme et terrain d'honneur (2)	540 000 €	700 000 €	160 000 €
Création opération : Réhabilitation des locaux de la Police municipale	Création	25 000 €	25 000 €
1641 – Remboursement capital de la dette	118 884 €	202 217.34 €	83 333.34 €
TOTAL			395024.32

(1) Le coût total de l'opération ne varie pas, mais seuls les crédits de paiement annuels sont modifiés

(2) Le coût total de l'opération diminue de 40 000 €, mais les crédits de paiement annuels sont modifiés

Libellé de l'opération	Crédits ouverts	Réalisé estimé	Disponible
2019163 – Aménagement Locaux de la Violette	120 000 €	40 473 €	79 527 €
175 Bornes anti -moustiques	50 000 €	12 000 €	38 000 €
2019161 Rénovation Gymnase C300 et Ancien Dojo	100 000 €	30 000 €	70 000 €
2019162 Aménagement des locaux St Caprais	152 000 €	112 000 €	40 000 €

Opération 186 Food truck	80 000 €	0.00 €	80 000 €
Opération 146 Réhabilitation et extension de l'école maternelle Belbèze	170 828.76 €	121 331.44 €	49 497.32 €
Opération 2019167 Château et Parc Malpagat	50 000 €	12 000 €	38 000 €
TOTAL			395 024.32

Section de fonctionnement :

Libellé de l'article	Crédits ouverts	Réalisé estimé	Besoin
66111 Intérêts réglés à échéance	12 766.68 €	22 723.06 €	9956.58 €

Libellé de l'article	Crédits ouverts	Total	Ouverture
7381 Taxes additionnelles droits de mutation	345 000 €	354 956.58 €	9 956.58 €

BENOIT ESPIAU, groupe Pour L'Union 31

Cette présentation est un peu biaisée, je constate une différence entre la réalité des chiffres et la réalité du texte. Dans la section investissement, point 1641 remboursement du capital de la dette, je constate une hausse de 80%, c'est très important. En section de fonctionnement, on passe de 12.000 à un besoin de 22.000 c'est presque le double. J'appelle tout le conseil municipal et tous les Unionais qui nous regardent à la vigilance. On entend partout dans les médias qu'il faut profiter car les taux d'emprunt sont bas, qu'il faut emprunter que ce soit pour les particuliers ou les collectivités. On constate bien qu'on a une différence entre les taux d'intérêt que l'on entend et les taux d'intérêt réels appliqués, et on voit bien que vous êtes surpris M. Rofé d'une modification de ce taux pour la section de fonctionnement, en réalité on les connaît un peu à l'avance et on sait qu'ils vont varier à la marge. Presque doubler le poids de la dette sur la collectivité nous paraît très surprenant. J'appelle vraiment à la vigilance, d'autant plus que les taxes foncières augmentent pour les Unionais. J'appelle à la vigilance des Unionais. Pour notre part on s'abstiendra sur cette délibération.

DAVID ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

Il n'y a aucune surprise dans le montant des intérêts que nous payons. On a obtenu des conditions financières exceptionnelles, on doit avoir le taux d'emprunt le moins cher de toutes les collectivités. La banquière que nous avons reçue pour signer le contrat de prêt et négocier les conditions, a souligné l'excellente santé financière de la commune. Ce qui expliquait pourquoi elle pouvait nous faire un taux si bas, taux de 0,8 au final. Elle a clairement souligné que nous avons obtenu ce taux car la situation financière est saine. Tant que l'emprunt n'était pas exécuté, nous ne pouvions pas budgéter précisément le montant des intérêts. Cet emprunt a été voté au budget donc il n'y a aucune surprise sur le remboursement du capital ou des intérêts, c'est juste que nous n'avions pas calé budgétairement le montant précis du remboursement du capital de la dette et des intérêts.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité, moins 4 abstentions au vote

- D'adopter les Décisions Modificatives - Section d'investissement et section de fonctionnement du budget primitif 2020.

6.3. Loi SRU – Subvention en faveur des Chalets – 13 chemin de la Violette

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi par la SA des Chalets – Groupe des Chalets (Logements locatifs sociaux et accession sociale à la propriété) d'une demande de subvention d'investissement à hauteur de 200 000 € afin d'équilibrer financièrement une opération d'habitat inclusif dédiée à des personnes en situation de handicap.

Monsieur le Maire rappelle également que le projet, situé 13 chemin de la Violette, est localisé sur une parcelle acquise le 22 août 2013 par la commune par préemption dans le cadre de l'aménagement de la Violette Sud. Cette parcelle a fait l'objet d'une mise en vente par délibération du Conseil Municipal le 13 mars 2019, d'une vente à la SA des Chalets par délibération du 22 mai 2019 et réalisée par un acte notarié signé le 3 septembre 2020.

Le projet à 100% de Logements Locatifs Sociaux consiste en :

- un ensemble immobilier de 25 hébergements à destination de personnes en situation de handicap (T1) et des espaces nécessaires à l'accompagnement des habitants, pour créer un lieu d'accueil favorisant l'autonomie des personnes et l'accompagnement de celles-ci dans leur quotidien.
- en complément, 10 logements locatifs sociaux (T2 et T3) seront créés dans le même bâti, avec un accès différencié.

Ce projet réalisé en lieu et place d'une maison d'habitation, permettra de créer dès les premières attributions une réelle mixité entre personnes en situation de handicap et valides et d'accueillir dans le temps des personnes pouvant bénéficier de la présence des aidants et de la communauté des habitants voisins.

Monsieur le Maire ajoute que, conformément aux articles L.302-7 et R.302-16 du Code de la Construction et de l'Habitation, le montant de cette subvention sera déductible de la pénalité Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) en 2022.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'accorder à la SA des Chalets – Groupe des Chalets une subvention d'investissement à hauteur de 200 000 € pour équilibrer financièrement l'opération d'habitat inclusif au 13 chemin de la Violette
- De l'autoriser à signer tous les actes et documents nécessaires à sa mise en œuvre

Monsieur le Maire

Que se passe-t-il si l'avance faite au bailleur social est supérieure à l'amende que l'on paye ?

YVAN NAVARRO, 1^{er} adjoint à l'urbanisme

Pour nous c'est impossible car avec notre production, aujourd'hui le montant que nous payons en taxe SRU ne va pas diminuer car on ne fait pas 100% de logements sociaux. Quand nous cherchons à rattraper notre retard c'est presque une course sans fin puisque nous produisons 40% de logements sociaux sur les programmes immobiliers que nous réalisons.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été clair, c'est une opération de financement à 200.000€, si on en avait fait 3 cette année ce serait 600.000€ qui auraient été financées. 2 années après, l'Etat nous les rend sous forme de baisse de la taxe SRU. Si la taxe SRU dans 2 ans est inférieure à 600.000€ est-ce que l'Etat nous donne de l'argent ?

YVAN NAVARRO, 1^{er} adjoint à l'urbanisme

Non, c'est pour cette raison qu'on reste en deçà du montant de notre amende SRU.

CHRISTINE GENNARO SAINT, groupe Pour L'Union 31

Si nous sommes satisfaits de la prise en compte du handicap dans ce projet, de nombreuses pièces nous manquent pour pouvoir prendre part au vote de cette délibération. La mairie a vendu le terrain 550.000€ comme précisé au conseil municipal du 22 mai 2019. Plusieurs questions sont apparues. Pourquoi le groupe des Chalets a besoin de 200.000€ ? Les Chalets vous ont-ils fourni un bilan prévisionnel d'exploitation ? Avant d'acheter le terrain le bailleur a-t-il fait une étude de faisabilité ? Comment Les Chalets exploitent une fois la construction réalisée ? Est-ce qu'on peut avoir accès à la convention de gestion ? Cette subvention de 200.000€ pourrait venir modifier les critères de sélection des autres projets qu'on avait étudiés, en tout cas vu en conseil municipal en 2019. C'est la raison pour laquelle on ne peut pas prendre part au vote. Pour nous évidemment cette résidence est très bien mais n'ayant pas tous ces éléments qui sont non produits à la délibération et comme c'est un projet très important, est-ce qu'on reporte à un prochain conseil municipal ? Nous on ne prendra pas part au vote.

YVAN NAVARRO, 1^{er} adjoint à l'urbanisme

Nous avons un bilan prévisionnel, la conception du projet a été validée lors de l'appel à candidature publié lors de la mise en vente de cette maison et du terrain afférant. Une dizaine de promoteurs et de bailleurs ont proposé des projets. Celui-ci a été retenu avec des critères intéressants du point de vue de l'inclusion sociale.

On peut vous transmettre le bilan. Nous profitons du fait qu'il s'agisse d'un terrain détenu par la municipalité pour mettre en place ce type de projet, sinon sur le plan de l'équilibre économique il ne pouvait pas voir le jour. Quand on vend un terrain à un promoteur qui fait des logements privés, la rentabilité est beaucoup plus importante. Si la proportion de logements sociaux est plus importante, la rentabilité du projet s'affaiblit. Quand on demande à un bailleur social de faire une résidence avec 100% de logements sociaux, l'équilibre économique est plus difficile et contraint pour le promoteur.

Il y a 3 catégories de logements sociaux : PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), PLS (Prêt Locatif Social), PLUS (Prêt Locatif à Usage Social). La loi SRU impose des objectifs quantitatifs de production de logements sociaux que nous avons rempli pour la période triennale précédente mais il y a aussi des objectifs qualitatifs afin d'éviter que les communes ne fassent que des PLS, c'est-à-dire les logements sociaux les plus faciles à mettre en œuvre et qui remplissent des conditions de ressources et de revenus moins exigeantes. L'Etat impose aujourd'hui une proportion de logements sociaux PLAI, or ce sont les plus difficiles à financer. Sur ce programme il y aura 29 logements PLAI sur 35. 25 pour les jeunes travailleurs en situation de handicap et 4 PLAI. C'est ce qui nous permet aussi de remplir un objectif qualitatif de production de logements sociaux.

Monsieur le Maire

C'est une opération où nous possédons un terrain et une maison. Nous faisons le choix d'imposer sur cette surface un programme réellement social destiné à 25 jeunes travailleurs en situation de handicap qui ont du mal à se loger. On consacre l'intégralité pour faire des logements sociaux. La démarche de la municipalité est une démarche magnifique qui fait que dès que nous en avons l'occasion, avec une maîtrise foncière d'un terrain, nous le destinons à aider les gens en grande difficulté.

On aurait pu le vendre à un promoteur privé mais avec le recours à ce mécanisme de financement à 200.000€, nous faisons l'effort d'être là pour aider les gens qui sont en difficulté. Je regrette que vous cherchiez des arguties pour justifier un refus de voter un programme qui est un programme généreux et solidaire.

CHRISTINE GENNARO SAINT, groupe Pour L'Union 31

Je ne sais pas pourquoi vous vous emballez sur un projet où nous sommes d'accord, je redis que nous sommes satisfaits de la mise en place d'un tel projet, en revanche il nous manque des réponses à des questions. Pourquoi le groupe Les Chalets a besoin de 200.000€ ? Ils ont fourni un bilan prévisionnel d'exploitation, il y a eu une commission urbanisme lundi, M. Espiau y était, et il n'a pas eu accès à cette pièce. Avant d'acheter le terrain, le bailleur a-t-il fait une étude de faisabilité ? Est-ce qu'on peut en savoir davantage sur le projet ? Ce sont des questions légitimes et on partage votre démarche. Notre fait de ne pas prendre part au vote n'est pas sur le projet. Ne nous faites pas dire ce qu'on n'a pas dit ?

Monsieur le Maire

Il y avait une commission urbanisme où vous étiez, on vous présente le projet et vous ne posez aucune question et vous venez en conseil municipal pour une non participation au vote en disant « on n'a pas de réponse à nos questions ». A quoi servent les commissions ? On organise des commissions pour vous présenter tout cela, pour répondre à vos questions. Si ces questions avaient été posées en commission lundi vous auriez eu tous les éléments avant ce conseil municipal. Vous cherchez à justifier une non-participation au vote pour une opération généreuse et solidaire en vous cachant derrière l'absence de réponse à des questions que vous posez ce soir alors qu'il y avait une commission dont l'objectif précis est de pouvoir répondre aux questions de l'opposition.

CHRISTINE GENNARO SAINT, groupe Pour L'Union 31

Je ne doute pas que la fois prochaine nous aurons les éléments sur pourquoi le groupe des Chalets a besoin de 200.000€ ? Je vous le redis, comme je l'ai dit en début de conseil municipal, un conseil municipal n'est pas une chambre d'enregistrement, un conseil municipal est un lieu de débats, si on ne peut pas débattre sous prétexte qu'il y a eu une commission. Et les 33 élus ont-ils eu accès aux pièces de la délibération qu'on évoque ? On ne demande rien d'extraordinaire.

BENOIT ESPIAU, groupe Pour L'Union 31

En toute simplicité, je suis bien naïf de croire que les commissions servent à débattre quand on a tous les éléments pour en discuter. Je pense que les prochaines fois, dès qu'il y aura un sujet important j'aurai tous les éléments. Tous les autres membres du conseil municipal qui participent à ces commissions sont également un peu silencieux au conseil municipal. Les prochaines fois si vous avez des éléments concrets à nous présenter j'espère que vous n'aurez pas besoin d'attendre que je pose la question.

Monsieur le Maire

Vous venez en commission, vous n'avez pas de questions à poser, vous venez au conseil municipal en disant on n'a pas de réponse à nos questions que vous n'avez pas posées et c'était à nous de les deviner. Si vous aviez des questions à poser sur l'équilibre financier c'était de bonnes questions, il fallait les poser en commission, ce n'est pas en conseil municipal.

BENOIT ESPIAU, groupe Pour L'Union 31

Je veux simplement dire qu'en commission comme en conseil municipal on aimerait avoir tous les éléments que vous avez, c'est de la transparence.

YVAN NAVARRO, 1^{er} adjoint à l'urbanisme

Les pièces sont à votre disposition, les dossiers sont souvent très complexes, je vais essayer d'apporter toutes les explications possibles pour que vous compreniez. Les programmes de logements sociaux sont plus difficiles à équilibrer sur le plan financier. Cela a été le cas sur les différents programmes, ce sera toujours le cas. Ce sont des programmes où nous nous mettons d'accord en avance avec les bailleurs qui savent qu'ils vont pouvoir bénéficier d'une subvention de façon à pouvoir l'équilibrer, on leur demande de faire des efforts particuliers auxquels ils ne pourraient pas accéder si nous ne les subventionnions pas. Ce bilan vous ne l'avez pas demandé en commission, si vous me l'aviez demandé je vous l'aurais fourni et aujourd'hui vous me le demandez et je vous le fournis.

Monsieur le Maire

Désolé de ne pas avoir anticipé votre demande mais M. Navarro l'a anticipée, il a les éléments que vous avez demandés. La prochaine fois je vous invite vraiment à poser des questions en commission, si on ne répond pas en commission on fera très attention à vous fournir les éléments avant le conseil municipal pour que vous puissiez vous positionner.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité, moins 4 abstentions au vote

- D'accorder à la SA des Chalets – Groupe des Chalets une subvention d'investissement à hauteur de 200 000 € pour équilibrer financièrement l'opération d'habitat inclusif au 13 chemin de la Violette
- De l'autoriser à signer tous les actes et documents nécessaires à sa mise en œuvre.

7- Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne

7.1. Rapport annuel 2019 du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport d'activité de l'année 2019 transmis par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne auquel la commune est adhérente, conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'approuver le rapport d'activité 2019 du SDEHG, joint à la présente note.

PHILIPPE BAUMLIN, adjoint aux déplacements

Le SDEHG est un établissement public au service des communes du département pour accompagner les projets de transition énergétique. 585 communes sont membres, soit toutes les communes de la Haute Garonne. L'instance délibérante est le comité syndical composé des représentants des communes et de la Métropole. Il organise le service public de distribution de l'électricité hors Toulouse, Cazères et Miramont de Comminges qui disposent de régie d'électricité propre. Il confie la gestion de son réseau à Enedis, en tant que concessionnaire. Il y a 480.000 clients, 13.800 km de réseau et 2.600 km de réseau moyenne tension. Les investissements réalisés concernent le renforcement du réseau public d'électricité, cela consiste principalement à augmenter les capacités de réseau électrique. Les renforcements des réseaux sont financés à 100% par le SDEHG. Il finance également les effacements de réseaux, il prend en charge 80% du montant hors taxes des travaux pour les communes de plus de 5000 habitants dans la limite d'un plafond annuel de 200.000€. Il procède au raccordement du réseau public d'électricité qui permet l'alimentation en électricité de nouvelles habitations et des nouveaux équipements publics, il finance à hauteur de 40% du coût.

Le SDEHG assure les travaux de développement du réseau d'éclairage public des communes, une priorité est donnée à la rénovation des installations vétustes pour accélérer le rythme de renouvellement et ainsi générer d'importantes économies d'énergie. A L'Union il y a un programme de remplacement de l'ensemble de l'éclairage public. Le volume des travaux d'éclairage réalisé par le SDEHG a doublé entre 2015 et 2019. Les projets de rénovation en 2019 ont généré une économie moyenne d'énergie de 74%. Le SDEHG prend en charge 80% du montant hors taxes des travaux inscrits au programme, sauf en cas d'incident ou de vandalisme ou il prend en charge la totalité.

Les autres activités du SDEHG c'est l'installation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques, 5012 ont été installées en 2019. C'est une augmentation de 70% par rapport à 2018. Il participe au diagnostic et conseille en transition énergétique. A L'Union il a financé à hauteur de 50% 2 radars pédagogiques. Le SDEHG est également un groupement d'achat d'électricité. Il apporte une attention particulière à la satisfaction des communes, le niveau général de satisfaction est de 94% alors qu'il était de 88% en 2018. La qualité de l'entretien de l'éclairage public est de 98%.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- D'approuver le rapport annuel 2019 du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne.

8- Syndicat du Bassin Hers Girou

8.1. Rapport d'activité 2019 du Syndicat Bassin Hers Girou

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport d'activité de l'année 2019 transmis par le Syndicat du Bassin Hers Girou auquel la commune est adhérente, conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport d'activité 2019 du SBHG, joint à la présente note.

CHRISTINE PERROUX, conseillère municipale

Le SBHG dispose de prérogatives concernant l'aménagement et la gestion des cours d'eau sous tous ses aspects. Le périmètre est tout le nord-est de la Haute Garonne, une partie de l'Aude car la source de l'Hers est dans l'Aude. Nous sommes adhérents en tant que commune mais aussi via Toulouse Métropole ce qui rajoute un peu de complexité au contexte.

Depuis 3 ou 4 ans, un différend oppose le Syndicat et Toulouse Métropole concernant le périmètre des compétences GEMAPI (la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Et plus récemment il y a aussi un conflit sur le nombre d'élus qui représentent la Métropole. Il y a à la fois la représentation des communes et des intercommunalités. Du fait de ces conflits nous n'avons pas pu siéger dans ce conseil avec M. Navarro. Nous sommes invités à ces discussions. Au niveau des enjeux pour L'Union il s'agit de clarifier, notamment pour les services techniques, les interlocuteurs auxquels doivent s'adresser les agents quand il y a des soucis dans nos cours d'eau. Il y a un enjeu plus global de continuité de traitement des rivières, un cours d'eau doit être traité par la même entité d'un bout à l'autre. Il ne devrait pas y avoir de fractures.

Le syndicat a mis en place une stratégie générale avec le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Des outils de communication sont mis en œuvre dont le but est d'impliquer les EPCI dans différentes problématiques (ruissellement et coulées de boues, milieux naturels, assainissement non collectif, inondations).

L'équipe gestion des travaux est composée de 7 agents : entretien de « rivière » du Syndicat, restauration de ruisseau, renaturation. Le SBHG a fait des acquisitions foncières afin de renaturer certaines berges. En 2019 il n'y a pas eu de chantier à L'Union mais ce qui se fait dans un cours d'eau en amont et aval a aussi un impact sur nous. Il y a des opérations de sensibilisation des écoles avec l'association Reflets, il sensibilise les enfants aux problématiques liées à l'eau. Ces animations scolaires sont un projet pédagogique qui a concerné les écoles de Beaupuy, Péchabou et notre école de L'Union. En 2019 des classes de CM1 et CM2 ont bénéficié d'animations sur la connaissance du milieu des rivières. Le compte administratif 2019 s'équilibre à 1.500.000€

BENOIT ESPIAU, groupe Pour L'Union 31

Concernant la pollution récente de l'Hers suite au déversement, accidentelle ou pas, de déchets directement dans la rivière avez-vous des informations ? M. Navarro vous êtes toujours en poste au SBHG ?

YVAN NAVARRO, 1^{er} adjoint à l'urbanisme

Nous ne sommes pas en poste car nous ne sommes pas installés comme vient de le rappeler Mme Perroux. Sur la question de l'Hers, Mme Perroux a évoqué les difficultés de partage de compétences dans le cadre de la gestion GEMAPI. Ces compétences sont partagées plus ou moins entre la Métropole et le SBHG. Pour ce qui concerne l'Hers aujourd'hui c'est plutôt le SBHG qui est en charge de ce dossier ainsi que des rivières relativement importantes. Les petites rivières, les affluents, sont gérés par la Métropole, comme par exemple la Dancelle. Concernant la pollution intervenue à Tisséo avec des fuites d'hydrocarbures, aujourd'hui les mesures effectuées montrent qu'il n'y a plus de pollution depuis assez longtemps maintenant, ni dans l'Hers ni dans les

nappes souterraines qui ont été brièvement polluées et pour les riverains qui ont des puits, les mesures ont été effectuées et sont rassurantes.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- D'approuver le rapport d'activité 2019 du Syndicat du Bassin Hers Girou.

9- Toulouse Métropole

9.1. Intégration des voies dans le domaine public métropolitain concernant le lotissement Bordes Val

Vu la demande de Toulouse Métropole en date du 13 août 2020,

M. le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du Conseil Municipal en date du 14 novembre 1986, la commune a approuvé l'intégration dans le domaine public communal des voiries desservant le lotissement « Bordes Val ».

Il s'agit des parcelles cadastrées : AE 101 – AE 113 – AE 116 – AE 121 – AE 175 – AE 201 – AE 2015 – AE 216 – AE 250 – AE 254 – AE 76 – AE 82 – AE 91 et dénommées :

- Impasse du Vanneau
- Impasse de la Bergeronnette
- Impasse de la Palombe
- Impasse du Lorient
- Impasse de la Sittelle
- Impasse de la Pie
- Impasse du Verdier
- Impasse du Bouvreuil
- Impasse du Pic Vert
- Impasse du Passereau
- Impasse de la Perdrix
- Impasse du Moineau
- Impasse du Martin Pêcheur

La commune est devenue propriétaire de ces parcelles dans le cadre d'actes de vente en date du 01 juin 1987 et du 05 novembre 1987 passé auprès de Maître Toussaint.

La compétence en matière de gestion des emprises foncières est métropolitaine depuis 2009.

A cet effet, il est donc proposé de céder ces emprises foncières à Toulouse Métropole au prix d'un euro (1€) avec dispense de paiement, précision faite que les frais liés à cette opération seront pris en charge par Toulouse Métropole (géomètre, frais d'acte).

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la cession des emprises foncières ci-dessous désignées au prix d'un euro (1€) avec dispense de paiement, précision faite que les frais liés à cette opération seront pris en charge par Toulouse Métropole (géomètre, frais d'acte).
- De l'autoriser à signer tous les actes et documents en relation avec cette cession

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver la cession des emprises foncières ci-dessous désignées au prix d'un euro (1€) avec dispense de paiement, précision faite que les frais liés à cette opération seront pris en charge par Toulouse Métropole (géomètre, frais d'acte).
- De l'autoriser à signer tous les actes et documents en relation avec cette cession

9.2. Intégration des voies dans le domaine public métropolitain concernant le lotissement Saint-Caprais

Vu la demande de Toulouse Métropole en date du 13 août 2020,

M. le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du Conseil Municipal en date du 07 septembre 1980, la commune a approuvé l'intégration dans le domaine public communal des voiries desservant le lotissement « Saint Caprais (III) ».

Il s'agit des parcelles cadastrées : BH 193 – BH 195 – BH 429 – BH 427 – BH 437 – BE 261 et dénommées :

- Avenue de Bayonne
- Rue d'Antibes
- Rue du Soumoulou
- Rue d'Oloron Sainte Marie
- Rue de Guethary
- Rue de Pau
- Rue de Tarbes
- Rue de Nay
- Rue de Navarrenx
- Rue de Saint Jean de Luz
- Rue d'Arudy
- Rue de Sauveterre

La commune est devenue propriétaire de ces parcelles dans le cadre d'actes de vente en date du 11 mars 2003 passé auprès de Maître PASCUAL et du 07 juin 1985 passé auprès de Maître PASSELLAC.

La compétence en matière de gestion des emprises foncières est métropolitaine depuis 2009.

A cet effet, il est donc proposé de céder ces emprises foncières à Toulouse Métropole au prix d'un euro (1€) avec dispense de paiement, précision faite que les frais liés à cette opération seront pris en charge par Toulouse Métropole (géomètre, frais d'acte).

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la cession des emprises foncières ci-dessous désignées au prix d'un euro (1€) avec dispense de paiement, précision faite que les frais liés à cette opération seront pris en charge par Toulouse Métropole (géomètre, frais d'acte).

- De l'autoriser à signer tous les actes et documents en relation avec cette cession

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver la cession des emprises foncières ci-dessous désignées au prix d'un euro (1€) avec dispense de paiement, précision faite que les frais liés à cette opération seront pris en charge par Toulouse Métropole (géomètre, frais d'acte).
- De l'autoriser à signer tous les actes et documents en relation avec cette cession.

10- Arrêtés du Maire

N° Arrêté de décision	Objet	Entreprise retenue et montant de l'opération T.T.C
2020-74	Modification n°2 - Marché public de travaux – Réfection du terrain d'honneur et de la piste d'athlétisme du stade Georges Beyney – Marché n°2020-04	<p>Considérant que la Ville de l'Union a confié, après consultation, à la société mandataire SPIE BATIGNOLLES MALET, sise 97 Bis Chemin de Gabardie 31200 Toulouse, et à la société cotraitante SAS POLYTAN, sise 4 Rue Hector Servadac, 80440 Glisy les travaux relatifs au marché,</p> <p>Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires non prévus dans le marché public initial afin de prendre en considération la démolition et la réfection du trottoir côté gauche face aux tribunes,</p> <p>De réaliser les travaux supplémentaires pour un montant de 3 060.00 € HT, soit 3 672.00 € TTC.</p>
2020-75	<p>Modification - Marché public de travaux – Rénovation et réaménagement de la MJC de L'Union</p> <p>Lot 1 « Désamiantage »</p> <p>Lot 3 « Etanchéité »</p> <p>Lot 5 « Electricité Cfo Cfa Chauffage »</p> <p>Lot 8 « Menuiseries intérieures »</p> <p>Lot 12 « Plancher technique »</p> <p>Marché n°2019-31</p> <p>Marché 2020-01 (relance lot 6 marché 2019-31) « Plomberie ventilation chauffage »</p>	<p>Considérant que la Ville a engagé une consultation par avis de publicité en date du 15 octobre 2019 en vue de la rénovation et réaménagement de la MJC de L'Union,</p> <p>Considérant les événements liés au COVID-19, les travaux ont dû être interrompus.</p> <p>De modifier l'article 6.1 du CCAP « Délai d'exécution des travaux » afin de prolonger le marché public de 17 semaines.</p> <p>Cette modification est sans incidence financière sur le montant maximum du marché public.</p>

<p>2020-76</p>	<p>Désignation d'un cabinet d'avocats dans le cadre du contentieux Commune de L'Union / Patricia Picou Leboutteiller</p>	<p>Considérant la requête introductive d'instance à Mesdames et Messieurs Les Magistrats formant le Tribunal Administratif de Toulouse pour Madame Picou Leboutteiller Patricia,</p> <p>Considérant qu'il y a lieu de désigner un avocat pour représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette affaire,</p> <p>Le Cabinet Courrech et Associés Avocats (SCP) représente la Commune auprès des juridictions administratives et judiciaires afin de défendre les intérêts de cette dernière.</p>
<p>2020-77</p>	<p>Modification n°1 - Marché public de travaux – Rénovation et réaménagement de la MJC de L'Union – Lot 2 « Gros œuvre, démolitions, VRD, sols durs » Marché n°2019-31</p>	<p>Considérant que la Ville de l'Union a confié, après consultation, à la société nouvelle Thomas & Danizan Midi-Pyrénées, sise 4, Chemin de Goubard, 31 270 Villeneuve Tolosane, les travaux relatifs au gros œuvre, démolitions, VRD et Sols durs,</p> <p>Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires non prévus dans le marché public initial afin de prendre en considération le traitement fongicide de plafond et la création d'une chape légère.</p> <p>Considérant qu'il est nécessaire de prendre en compte des prestations en moins-value dont la dépose des menuiseries extérieures, la pose de contreplaqué, la dépose des gaines et appareillages électriques,</p> <p>Le nouveau montant du marché est de 60 280.41 € HT, soit 72 336.49 € TTC.</p>
<p>2020-78</p>	<p>Modification n°1 - Marché public de travaux – Rénovation et réaménagement de la MJC de L'Union – Lot 9 « Sols souples » Marché n°2019-31</p>	<p>Considérant que la Ville de l'Union a confié, après consultation, à la société CERMS SOLS, sise 94 Chemin de Peyrette 31 170 Tournefeuille, les travaux relatifs aux sols souples,</p> <p>Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires non prévus dans le marché public initial, que l'acheteur ne pouvait prévoir, afin de prendre en considération la mise en œuvre d'une barrière étanche sous le sous-sol,</p> <p>Le nouveau montant du marché est de 22 150.41 € HT, soit 26 580.49 € TTC.</p>
<p>2020-79</p>	<p>Modification n°4 - Marché public de travaux – Rénovation de la structure multi-accueil La Farandole – Lot 1 Gros Œuvre - Démolition Marché n°2019-23</p>	<p>Considérant que la Ville de l'Union a confié, après consultation, à la société INNO TP, 15B Route de Bessières 31240 L'Union, les travaux relatifs au gros œuvre et à la démolition portant sur la rénovation de la structure multi accueil La Farandole,</p> <p>Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des prestations supplémentaires non prévues dans le marché public initial afin de prendre en considération des travaux supplémentaires en plus-value et des prestations en moins-values,</p> <p>Le nouveau montant du marché public est de 307 339.94€ HT, soit 368 807.93€ TTC.</p>

2020-80	<p>Modification n°2 - Marché public de travaux – Rénovation de la structure multi-accueil La Farandole – Lot 6 : Sols souples Marché n°2019-23</p>	<p>Considérant que la Ville de l'Union a confié, après consultation, à la société CERM SOLS, 4 Chemin de Peyrette 31 170 TOURNEFEUILLE, les travaux relatifs aux sols souples, objets du lot 6,</p> <p>Considérant qu'il est nécessaire de prendre en considération des modifications concernant le ragréage,</p> <p>Le nouveau montant du marché est de 10 755.26€ HT, soit 12 906.31€ TTC.</p>
2020-81	<p>Tarification du spectacle « MARIUS – Cie Théâtre du Pavé – à la Grande Halle »</p>	<p>Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020/36, alinéa 2, en date du 8 juillet 2020, donnant délégation d'attribution au Maire par le Conseil Municipal pour fixer les droits et tarifs perçus au profit de la commune,</p> <p>Le jeudi 15 octobre 2020 à 20 heures 30, à la Grande Halle, en vue de la représentation du spectacle « MARIUS – Cie Théâtre du Pavé », les tarifs applicables sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tarif normal : 19 euros - Tarif intermédiaire : 16 euros (Séniors plus de 65 ans, groupe à partir de 10 personnes) - Tarif réduit : 12 euros (-12 ans, étudiants de – de 25 ans, demandeurs d'emploi, intermittents)
2020-82	<p>Modification n°2 - Marché public de travaux – Rénovation de la structure multi-accueil La Farandole – Lot 9 Plomberie, chauffage, sanitaire, ventilation Marché n°2019-23</p>	<p>Considérant que la Ville de l'Union a confié, après consultation, à la société ADECOTHERM, 10 Chemin de Perpignan, 31 100 Toulouse, les travaux relatifs à la plomberie, chauffage, sanitaire et ventilation portant sur la rénovation de la structure multi accueil La Farandole,</p> <p>Considérant qu'il est nécessaire de prendre en considération la suppression de la fourniture des WC maternelle et la modification hydraulique des réseaux de chauffage existant.</p> <p>Le nouveau montant du marché est de 29 947.45€ HT, soit 35 936.94€ TTC.</p>
2020-83	<p>Modification n°1 - Marché public de travaux – Réaménagement du hall d'accueil du cinéma Le Lumière Marché n°2020-09</p>	<p>Considérant que la Ville de l'Union a confié, après consultation, à la société mandataire 3DECO MENUISERIE, sise 2 Avenue Larrieu Thibaud, 31 100 Toulouse les travaux relatifs au marché,</p> <p>Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires, non prévus au marché initial, comprenant la mise en place du système de ventouse avec carillon et la mise en place du retour son,</p> <p>Le nouveau montant du marché est de 70 198.92 € HT, soit 84 238.70 € TTC.</p>
2020-84	<p>Modification n°5 - Marché public de travaux – Rénovation de la structure multi-accueil La Farandole – Lot 1 Gros Œuvre - Démolition Marché n°2019-23</p>	<p>Considérant que la Ville de l'Union a confié, après consultation, à la société INNO TP, 15B Route de Bessières 31240 L'Union, les travaux relatifs au gros œuvre et à la démolition portant sur la rénovation de la structure multi accueil La Farandole,</p> <p>Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des prestations</p>

		<p>supplémentaires non prévues dans le marché public initial afin de prendre en considération des travaux supplémentaires de branchement sur réseau existant pour réalisation réservation dans la cuisine,</p> <p>Le nouveau montant du marché public est de 307 534.94€ HT, soit 369 041.93€ TTC.</p>
2020-85	<p>Modification - Marché public de travaux – Rénovation et réaménagement de la MJC de L'Union</p> <p>Lot 2 « Gros œuvre – démolitions – VRD – Sols durs »</p> <p>Lot 4 « Menuiseries extérieures »</p> <p>Lot 7 « Plâtrerie Isolation Faux plafonds »</p> <p>Lot 9 « Sols souples »</p> <p>Lot 10 « Peinture »</p> <p>Lot 11 « Elévateur PMR »</p> <p>Marché n°2019-31</p>	<p>Considérant que la Ville a engagé une consultation par avis de publicité en date du 15 octobre 2019 en vue de la rénovation et réaménagement de la MJC de L'Union,</p> <p>Considérant les événements liés au COVID-19, les travaux ont dû être interrompus. De plus, la reprise des travaux a été mise en œuvre en limitant autant que possible la co-activité, en planning « dégradé »,</p> <p>Considérant que la Commune souhaite procéder à la prolongation du délai d'exécution du marché de rénovation et réaménagement de la MJC,</p> <p>De modifier l'article 6.1 du CCAP « Délai d'exécution des travaux » afin de prolonger le marché public de 17 semaines.</p> <p>Cette modification est sans incidence financière sur le montant maximum du marché public.</p>
2020-86	<p>Accord-cadre à bons de commande mono attributaire à procédure adaptée – Contrôle périodique réglementaire des aires de jeux pour enfants et des installations sportives de la Ville de L'Union</p> <p>Lot 1 « Jeux pour les enfants »</p> <p>Lot 2 « Equipements sportifs »</p> <p>Marché n°2020-10</p>	<p>Considérant que la Ville a engagé une consultation par avis de publicité en date du 28 août 2020 en vue du contrôle périodique réglementaire des aires de jeux et des installations sportives, composée de deux lots,</p> <p>Considérant que la Ville souhaite procéder au contrôle périodique réglementaire des aires de jeux et des installations sportives, il y a lieu de recourir aux entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse,</p> <p>De retenir, après consultation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot 1 « Jeux pour les enfants », la société PRESANCE EXPERTISE, 40 Chemin de Charlieu 07430 Saint-Clair. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec un minimum de 3 000€ HT et avec un maximum de 9 000 € HT. Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du Bordereau des Prix Unitaires. - Lot 2 « Equipements sportifs », la société PRESANCE EXPERTISE, 40 Chemin de Charlieu 07430 Saint-Clair. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec un minimum de 5 000€ HT et avec un maximum de 14 000 € HT. Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du Bordereau des Prix Unitaires. <p>Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.</p>
2020-87	<p>Marché public de travaux – Réhabilitation de la piscine municipale de L'Union – Lot 1 (lot 4 du marché 2018-09) : Etanchéité/ Bardage métal</p> <p>Marché n°2018-15</p>	<p>Considérant que la Ville de l'Union a confié, après consultation, à la société Agence Toulousaine d'Etanchéité, sise 8 Ter, Chemin de la Violette, 31 240 L'Union, les travaux d'étanchéité et de bardage métal.</p> <p>Considérant qu'il était nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires non prévus dans le marché public initial afin de prendre en compte des travaux de couverture et l'adaptation du complexe de</p>

		<p>toiture de la halle bassin.</p> <p>Considérant qu'il est nécessaire de prendre en compte des prestations en moins-value,</p> <p>Le nouveau montant du marché est de 318 990.41 € HT, soit 382 788.49 € TTC.</p>
--	--	--

CHRISTINE GENNARO SAINT, groupe Pour L'Union 31

Dans tous ces marchés publics, des travaux supplémentaires sont nécessaires, ces montants s'élèvent à combien ? Je suis sensible à un arrêté, le 2020-76 car quand j'étais adjointe au maire en charge des affaires scolaires j'ai eu la chance de travailler avec Mme Picou. Peut-on avoir plus d'éléments sur cette affaire ? On note à chaque fois que pour les marchés publics initiaux il y a besoin de travaux supplémentaires, quel est le montant de ces travaux supplémentaires ?

LAURENT ROUX, adjoint bâtiments municipaux

La dernière fois on avait passé des arrêtés qui n'étaient pas de cette nature, c'était des retards dans les travaux et nous votons des délibérations pour ne pas imputer des frais supplémentaires aux entreprises non responsables de ces retards. Ici c'est différent. Il s'agit de frais supplémentaires dans les bâtiments où il y a des rénovations. Les architectes estiment les travaux mais il peut y avoir des travaux supplémentaires. Mais pour chaque arrêté l'augmentation de l'enveloppe est indiquée sauf erreur de ma part.

DAVID ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

On a pour habitude en conseil municipal d'éviter de citer le nom d'agents, et de façon générale je n'aborde pas les questions individuelles ressources humaines en public pour des raisons évidentes de confidentialité. Si vous souhaitez l'évoquer nous pourrions le faire en fin de conseil directement.

CHRISTINE GENNARO SAINT, groupe Pour L'Union 31

Merci pour cette juste remarque car moi-même j'ai été étonnée que son identité soit indiquée dans les documents et je vais venir vous voir à la fin du conseil sur ce sujet.

11- Questions diverses

Question 1

CHRISTINE GENNARO SAINT, groupe Pour L'Union 31

La mairie a-t-elle prévu de mettre en place une cellule de soutien aux victimes économiques et sociales de la Covid-19 ?

Monsieur le Maire

Nous avons mis en place une cellule d'écoute psychologique avec 4 psychologues qui pouvaient prendre des appels téléphoniques lors du 1^{er} confinement. Si cette cellule devait être réactivée elle le serait. Pour l'instant le besoin n'est pas encore exprimé. Il y a aussi une cellule de soutien aux victimes gérée par le conseil départemental et nous ne voulons pas faire de doublon avec le conseil départemental car il est dans sa compétence sociale. Pour les familles nous avons déjà versé une subvention exceptionnelle au CCAS. Pour le secteur économique nous avons diminué la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure), nous avons autorisé un agrandissement des terrasses pour les restaurants de façon à ce qu'ils puissent augmenter leur chiffre d'affaire, nous avons demandé une exonération d'1 mois ½ de loyer aux responsables du centre commercial Léon Cogez. L'ensemble des commerçants de ce centre ont eu un mois ½ de loyer gratuit. Le propriétaire du centre commercial est ici remercié. Nous sommes prêts à mettre en place un soutien aux victimes sociales et pour le secteur économique. Nous avons un bilan qui pour l'instant est important. Nous avons été aux côtés du tissu économique unionnais pendant cette période de crise.

CHRISTINE GENNARO SAINT, groupe Pour L'Union 31

On a été approché par certains commerçants qui demandent l'exonération des enseignes de cette taxe. Pourrait-on réunir une commission économique pour en débattre et voir comment on pourrait agir en ce sens ?

Monsieur le Maire

Si la période de confinement devait malheureusement se prolonger et notamment englober la période des vacances de Noël, l'impact économique sur le tissu du petit commerce serait majeur ; on pourra réfléchir à une nouvelle proposition de façon à aller plus loin dans cette exonération de TLPE.

Question 2

CHRISTINE GENNARO SAINT, groupe Pour L'Union 31

Lorsque le plan Vigipirate a été élevé au niveau « Urgence attentat » après l'attaque de Nice, la Police municipale a-t-elle été pleinement mobilisée pour répondre à l'exigence de sécurité actuelle en complément des missions de la gendarmerie ? Pour assurer les enjeux de prévention liés à la situation sanitaire et veiller à la sécurité de chaque habitant, leur présence a-t-elle été renforcée ? Si oui, quelles sont les mesures mises en place par la municipalité ? Déploiement autour des groupes scolaires ? du collège ? de l'église ? en journée ? en soirée ? Les récents événements vous ont-ils permis de revoir votre politique sécuritaire dans notre commune : augmentation des effectifs, déploiement de caméras de vidéosurveillance, multiplication des patrouilles dans la commune, armement de la police municipale, etc. la sécurité étant un enjeu majeur de qualité de vie.

Monsieur le Maire

Je vous rappelle le règlement intérieur que vous avez voté, il prévoit que l'on puisse poser 5 questions diverses, j'ai trouvé 12 questions dans votre question. Il n'est pas sérieux de poser 12 questions dans une seule question. Ce n'est pas respectueux du règlement intérieur. Je propose que M. Baumlin fasse une réponse globale pour aller dans le sens de l'interpellation de Mme Gennaro de façon à lui apporter des éléments de réponse vis-à-vis de sa crainte qu'elle vient de manifester. Mais soyez attentifs dans les prochains conseils municipaux à ne pas mettre des questions à tiroir avec pour chaque question 10 questions sous-jacentes ce qui nous amènerait à 50 questions.

CHRISTINE GENNARO SAINT, groupe Pour L'Union 31

A L'Union il n'y a pas de commission sécurité, on le regrette puisque vous nous avez répondu lors d'un conseil municipal que ces questions-là étaient transversales à tous les sujets. Et c'est la raison pour laquelle en ces circonstances exceptionnelles nous nous sommes autorisés à poser toutes ces questions.

PHILIPPE BAUMLIN, adjoint aux déplacements

Comme je l'ai précisé en début de réunion, notre police municipale effectue aux abords des bâtiments scolaires des patrouilles de manière aléatoire et dynamique. Il n'est pas question de mettre des policiers de façon statique devant chaque établissement scolaire. Les policiers statiques sont devenus des cibles, le préfet encourage à faire bouger les policiers municipaux et les gendarmes. Depuis le dernier mandat nous avons doté les agents de différents matériels dont il ne disposait pas avant 2014 : tonfa, caméra piéton, pistolet à impulsion électrique, véhicules anciens remplacés. Ils ont été choisis avec la police municipale en fonction de leur besoin et de l'équipement nécessaire. Nous sommes sur le point d'installer des caméras de surveillance sur les bâtiments publics, nous travaillons sur ce point avec l'avis d'expert de la gendarmerie nationale. Nous protégerons ces bâtiments contre les actes de vandalisme. Les caméras sont nombreuses dans les collectivités. Hélas tous ces moyens n'empêcheront jamais les attentats. Nice est la ville où il y a le plus d'agents de la police municipale en France et a été frappée à 2 reprises par des terroristes, le 14 juillet 2016 et dans sa cathédrale dernièrement. A Toulouse où il y a de nombreuses caméras et une augmentation des effectifs de la police municipale, cela n'a pas empêché les cambriolages rapportés par la presse tout récemment.

Question 3

CHRISTINE GENNARO SAINT, groupe Pour L'Union 31

A l'issue de la conférence de presse du Premier ministre le 29 octobre, pourquoi une commission marché de plein vent ne s'est-elle pas réunie ? Qu'en est-il des mesures prises suite aux nouvelles annonces gouvernementales ?

Monsieur le Maire

Sur le marché de plein vent seuls les stands alimentaires sont acceptés. Nous sommes dans le respect des recommandations émises par la préfecture. Il n'y a pas de modifications nécessaires à la mise en place de ce marché qui aurait nécessité la mise en place d'une commission. Le 1^{er} ministre a parlé le jeudi 29 octobre, il était difficile de l'organiser, nous avons estimé que les modifications induites ne justifiaient pas la convocation d'une commission de marché de plein vent. On a informé les intervenants.

CHRISTINE GENNARO SAINT, groupe Pour L'Union 31

En tant que membre de cette commission, j'avais été appelée par quelques membres des différents collèges. Je les avais renvoyés vers Mme Guédès, j'avais senti leur regret de ne pas avoir été réunis comme on l'avait fait la fois précédente, au moins en visio, sur ce sujet.

Question 4

CHRISTINE GENNARO SAINT, groupe Pour L'Union 31

Des membres du club des aînés nous ont alertés sur un éventuel déménagement de leur site ? au-delà de la nouvelle organisation à trouver dans le périmètre du cœur de ville, comment se fait-il qu'aucune concertation avec les membres du club des aînés n'ait eu lieu pour échanger sur ce projet ?

ISABELLE GODEAS, adjointe à l'action sociale

Des travaux sont prévus dans le local du Club des aînés et il va y avoir une relocalisation des activités. Nous avons averti le président dès le 16 juillet des travaux qui concernent majoritairement la mise en accessibilité du bâtiment. Nous étions sur une période de vacances et de fin du confinement avec des activités suspendues. Une première rencontre a eu lieu le 8 septembre où nous avons expliqué la nature des travaux, nous l'avons informé qu'à l'issue des travaux le bâtiment allait avoir une autre destination. Ce bâtiment va accueillir le café culturel, c'est une demande travaillée par les Unionais dans le cadre des ateliers du cœur de ville et inscrite dans le programme. Nous avons à cœur que les activités du Club des aînés se maintiennent, il fallait une salle adaptée et spacieuse ; nous avons proposé la nouvelle salle de 80m² située rue Angèle Bettini, spacieuse accessible et confortable. Nous avons rencontré les adhérents avec Mme Simon-Labric et M. Roux, pour leur parler du projet et échanger avec eux sur leurs besoins. En plus de la mise à disposition de quelques après-midis par semaine de la salle, nous leur avons proposé la salle des fêtes pour leur repas annuel. Nous avions projeté une visite de la nouvelle salle avec les membres du Club le 16 octobre mais en raison du couvre-feu et du confinement il n'a pas été raisonnable de le faire. Le 1^{er} octobre nous avons rencontré le président et 2 membres du club pour répondre à des questions qui étaient en attente. Par écrit nous nous sommes engagés à revenir vers les adhérents, faire un point régulier avec eux et les accompagner.

Question 5

CHRISTINE GENNARO SAINT, groupe Pour L'Union 31

Des riverains nous ont interrogés sur le projet d'installer une antenne de téléphonie mobile au niveau des ambassadeurs ? Qu'en est-il svp ?

YVAN NAVARRO, 1^{er} adjoint à l'urbanisme

Quand un opérateur demande une antenne, il y a deux cas de figure, si c'est sur le domaine public c'est nous qui accordons ce droit si c'est sur le domaine privé et que la réglementation est respectée nous ne pouvons pas nous y opposer. Pour la zone des Ambassadeurs nous avons reçu des demandes pour localiser une antenne à proximité de la bibliothèque, nous avons toujours refusé cette implantation. Pour les Ambassadeurs j'ai eu connaissance d'un projet de 2019 et les copropriétaires ont dû le refuser.

CHRISTINE GENNARO SAINT, groupe Pour L'Union 31

Donc elle n'y sera pas ? Je n'ai pas compris la fin de votre explication.

YVAN NAVARRO, 1^{er} adjoint à l'urbanisme

Je redis, il y a forcément une déclaration qui est faite à la mairie, à ce jour aucune déclaration n'a été fournie. Je n'ai pas d'information à ce jour pour une installation d'une antenne sur le domaine privé. S'il y avait un projet en cours nous en serions informés, mais sur le domaine privé nous ne pouvons pas nous y opposer. Je ne peux pas répondre précisément à la question que vous posez.

La séance est levée à 20 heures 40.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,


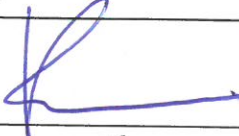


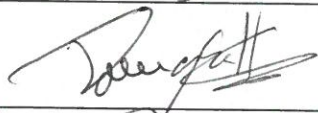


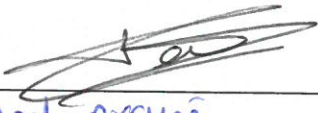

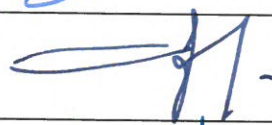
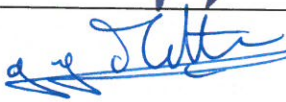
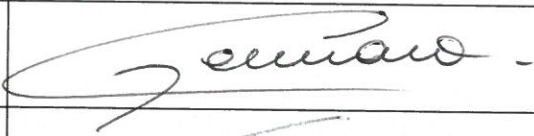
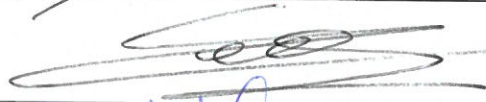
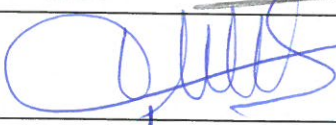
Ont signé les membres présents,

Pour copie conforme,

**LE MAIRE,
MARC PÉRE**



Noms	Signatures
Yvan Navarro	
Brigitte Bec	
Laurent Roux	
Isabelle Godéas	
Joël Feuillerat	
Karen Grégoire	
Philippe Baumin	
Monique Guédès	
David Rofé	
Nathalie Simon-Labric	
Laurent Ortic	
Valérie Quoniam-Dourel	
Yannick Puget	
Christine Celerier	Absente excusée
Frédéric Bamière	Absent excuse
Florence Toulze	

Frédéric Combe	
Roxane Jarrige	
Julien Cadieu	
Daniel Cabero	
Jean Marc Domeneghetti	
Christine Perroux	
Denis Molet	
Carole Ferre	
Philippe Merley	Absent excuse
Géraldine Serret-Perez	
Philippe Garde	
Guy Mittaux	
Christine Gennaro Saint	
Jean Philippe Cancel	
Marie Louise Gruel	
Benoît Espiau	